

# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 18 juin 2025

## PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi 11 juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h, le mercredi 18 juin deux mille vingt-cinq, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

Jean-Pierre BUCHE  
Vincent MAZIN  
Pascal BRUHAT

**Titulaires excusés :**

Jean-Louis DAVENNE  
Daniel SALLES  
Amalia QUINTON  
Antoine DESFORGES  
Fanny BLANC  
Gilles PETEL  
Maurice DESCHAMPS  
Grégory DESTOMBES

**Suppléants présents :**

Danielle RANCY  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Pierre DUPECHER

**Suppléants excusés :**

Catherine PHAM  
Julien LACOUR  
Françoise BERNARD  
Karine SOLOIS  
Cédric MEYNIER  
Céline AUGER

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6				6

**Autres :**

Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (SEAT)  
Coline FROMENTEIL, Stagiaire communication sous la direction d'Anatole GRUZELLE (SEAT)

Le coordinateur de projets de l'Écopôle du Val d'Allier introduit l'ordre du jour :

1. Point de trésorerie
2. Affaires internes
3. Suivi des demandes de subvention
4. Point d'information sur les projets en cours
5. Questions diverses

Il rappelle que les procès-verbaux du Comité Syndical, dont celui du 26 mars 2025, sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://ecopolevaldallier.fr/seat/comite-syndicaux/>

***Le Conseil Syndical,***

- ***Ouï, l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***
- ***Valide le PV du conseil syndical du 26/03/25***

**1. SUIVI FINANCIER ET POINT DE TRESORERIE**

Le coordinateur de projets présente la situation financière du mois de juin ainsi que le suivi de trésorerie prévisionnel (dépenses et recettes prévisibles) actualisé jusqu'à mars 2026. Il détaille les rentrées de fonds, incluant les subventions perçues récemment, celles en attente de paiement, ainsi que les dossiers en cours de finalisation (nouvelles demandes de subvention et demande de paiement de subvention).

Parmi les recettes attendues figurent celles liées à la clôture de deux des trois dossiers LEADER restants pour l'année 2024. Il s'agit notamment du financement du Plan de gestion 2024, subventionné à hauteur de 75 %, ainsi que de la structuration de la zone de Champmot, financée à 80 % du montant total des dépenses hors taxes (HT).

Le coordinateur mentionne également d'autres recettes complémentaires : les contributions des porteurs de projets en maraîchage biologique, les loyers versés par l'association de l'Écopôle et par l'exploitant de la zone de pêche, ainsi qu'une recette issue de l'accueil de groupes sur le site.

Pascal BRUHAT évoque par ailleurs la rentrée prévue de la participation financière des communautés de communes membres du syndicat, Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté.

Les titres correspondants ont été émis il y a quelques semaines.

À cela, Jean-Pierre BUCHE ajoute que, suite à des échanges, le SEAT bénéficiera d'un soutien financier des carriers à hauteur de 10 000 euros, ce qui constitue une bonne nouvelle. Ce point reste à formaliser entre le SEAT et le directeur de la SBC Holding.

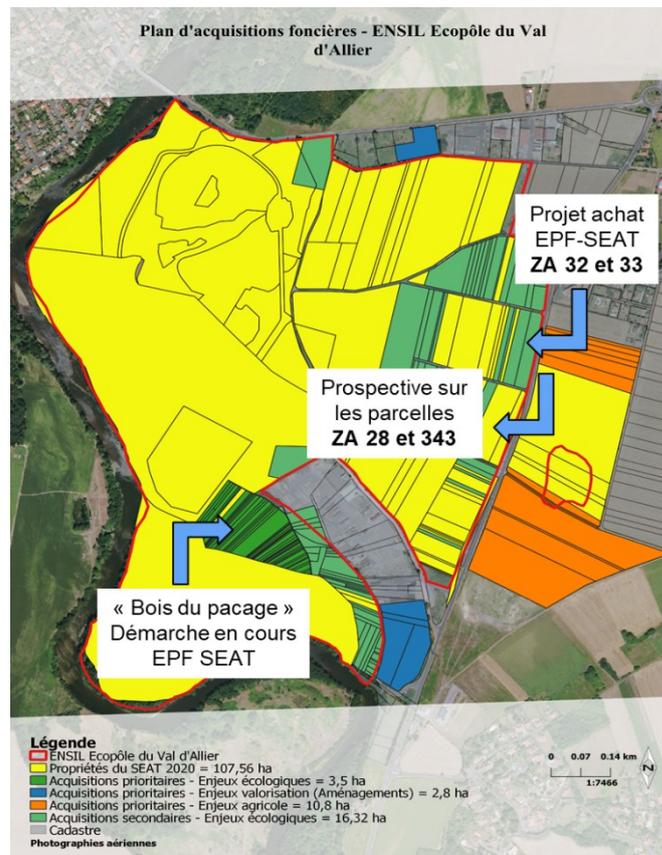
Concernant les dépenses, le coordinateur de projet en charge de la gestion financière, rappelle que la nécessité d'avancer des sommes importantes pour la réalisation des travaux de restauration écologique et pour les acquisitions foncières, en plus des dépenses de fonctionnement habituelles, a conduit à la souscription d'un emprunt de trésorerie de 50 000 euros en 2024. Ce prêt sera remboursé dès réception des subventions attendues, initialement prévues pour juin mais désormais reportées à septembre.

Concernant l'ENSIL, 25 000 euros ont été engagés sur les 87 000 euros inscrits au budget. Ce décalage s'explique par les délais inhabituels dans l'instruction des dossiers par les organismes financeurs en 2025. Les dépenses prévisionnelles ne seront faites qu'en cas d'obtention des aides financières demandées.

Enfin, une enveloppe budgétaire de 50 000 euros est prévue pour les acquisitions foncières, dans le cadre d'un rachat anticipé de terrains (zones humides et milieux aquatiques) encore à formaliser avec l'EPF pour la fin d'année. Cette opération bénéficiera d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB).

## 2. AFFAIRES INTERNES

### ► Acquisitions foncières



La cartographie du parcellaire de l'Écopôle a été présentée.

Ensuite différentes explications ont été apportées sur les projets d'acquisitions du SEAT, à savoir : les dernières acquisitions réalisées en 2023, celles en cours d'acquisition depuis 2023, des perspectives d'acquisition et un projet soumis à délibération pour une réalisation en 2025 :

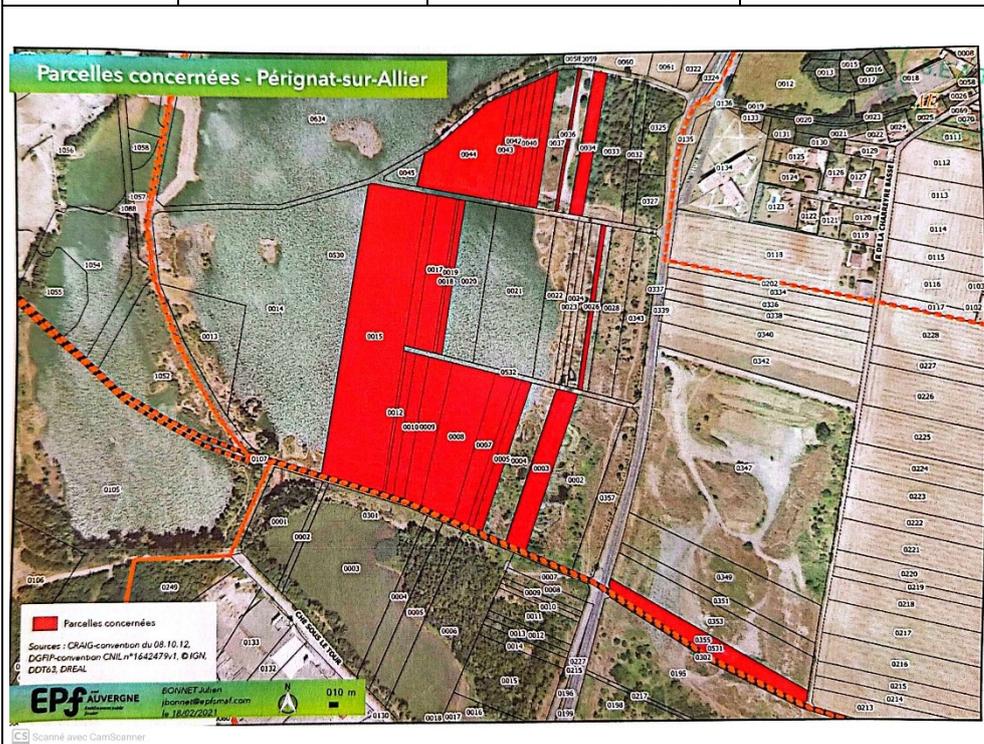
#### **A. Achat de parcelles situées à Pérignat-ès-Allier en 2023 par l'EPF Auvergne pour le compte du SEAT (Succession Barreau)**

En 2023, l'EPF Auvergne a acquis, pour le compte du SEAT, un ensemble de 25 parcelles situées à Pérignat-ès-Allier, dans le cadre de la succession Barreau. L'opération, portant sur une surface totale de 8,64 hectares, a été réalisée pour un montant supérieur à 63 000 €, soit un prix moyen de 0,73 € par mètre carré. Cette acquisition est assortie d'un mécanisme de remboursement sous forme d'annuités et de frais de portage, pour un montant proche de 10 000 € par an entre 2024 et 2031.

Un dossier de demande de subvention est en cours de finalisation auprès de de l'AELB. Il vise à permettre le rachat anticipé d'une partie significative des parcelles, pour un montant prévisionnel de 50 000 € HT d'ici fin 2025, avec un taux de financement attendu de 70 % des dépenses HT.

Le tableau ci-après récapitule les références cadastrales, les surfaces et les prix d'achat des parcelles concernées. Leur localisation est également indiquée sur la carte jointe.

Section	Numéro	Surface (m2)	Prix (en €)
ZA	34	2640	1927,2
ZA	42	1280	934,4
ZA	43	1400	1022
ZA	44	7720	5635,6
ZA	6	1210	883,3
ZA	7	3700	2701
ZA	10	2490	1817,7
ZA	11	1770	1292,1
ZA	12	600	438
ZA	15	25280	18454,4
ZA	16	2220	1620,6
ZA	17	4220	3080,6
ZA	18	610	445,3
ZA	19	1300	949
ZA	26	990	722,7
ZA	3	4760	3474,8
ZA	36	440	321,2
ZA	38	1530	1116,9
ZA	39	870	635,1
ZA	40	1450	1058,5
ZA	41	1150	839,5
ZA	5	2230	1627,9
ZA	8	7930	5788,9
ZA	9	4150	3029,5
ZA	355	4475	3266,75
		<b>86415</b>	<b>63082,95</b>



## B. Démarche foncière engagée en 2023 sur la zone du Bois du Pacage de l'Ecopole (La Roche Noire)

En 2023, une démarche a été initiée par le SEAT en lien avec l'EPF Auvergne pour l'acquisition de parcelles de petite surface situées sur le territoire de la commune de La Roche Noire, au sein de la zone du « Bois du Pacage », identifiée comme un secteur à fort enjeu écologique sur l'Écopôle. Les modalités d'acquisition envisagées comprennent l'achat amiable, la préemption, l'expropriation, le portage foncier par l'EPF Auvergne, puis la rétrocession au SEAT.

La carte ci-après montre un total de 52 parcelles cadastrales identifiées. L'ensemble des parcelles couvre une surface totale de 34 955 m<sup>2</sup>, soit environ 3,5 hectares. La surface moyenne d'une parcelle s'élève ainsi à environ 672 m<sup>2</sup>. La valeur totale estimée de ces terrains est de 13 982 euros avec un prix de vente des termes de référence retenus de 0.40euros/m<sup>2</sup>.



Le dernier bilan transmis par l'EPF Auvergne fait état de l'avancement suivant concernant 45 parcelles :

- 1 Parcelle acquise : AA 7
- 11 Parcelles en cours d'acquisition : AA 15, AA 17, AA 20, AA 21, AA 22, AA 24, AA 26, AA 30, AA 31, AA 32, AA 37
- 3 parcelles avec accords partiels : AA 53, AA 16, AA 47
- 13 biens sans maître :
  - AA 8 => A906 : 542 m<sup>2</sup>
  - AA 23 Lot 00A0001 : 938 m<sup>2</sup>
  - AA 23 Lot 00A0002 : 938 m<sup>2</sup>
  - AA 28 : 590 m<sup>2</sup>
  - AA 18 => A913 : 898 m<sup>2</sup>
  - AA 34 => A933 : 620 m<sup>2</sup>
  - AA 35 => A934 : 649 m<sup>2</sup>
  - AA 38 => A937 : 374 m<sup>2</sup>
  - AA 29 : 512 m<sup>2</sup>
  - AA 46 => A945 : 405 m<sup>2</sup>
  - AA 44 => A943 : 781 m<sup>2</sup>
  - AA 50 : 423 m<sup>2</sup>
  - AA 51 => A950 : 101 m<sup>2</sup>
- 6 parcelles avec désaccord lié au prix :
  - AA 6, AA 45, AA 52 : demande à 0,70 €/m<sup>2</sup>
  - AA 39, AA 42 : prix proposé jugé trop bas
  - AA 19 : prix minimal souhaité de 1 €/m<sup>2</sup>
- 11 parcelles sans accord : AA 3, AA 4, AA 9, AA 11, AA 12, AA 13, AA 14, AA 25, AA 33, AA 40, AA 43

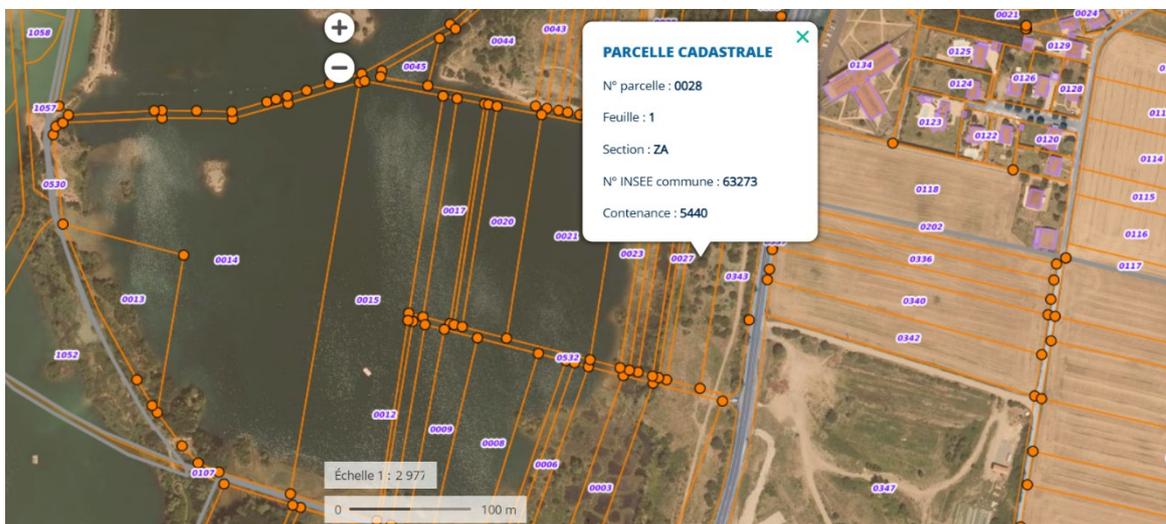
À la suite de cet état d'avancement, Pascal BRUHAT précise que la zone d'activité industrielle attenante à l'Écopôle, située à proximité de la RD1 (au sud-est du site), a fait l'objet d'une mise à jour dans le cadre de la révision du PLUi de Mond'Arverne. Il indique qu'il transmettra les modifications de zonage.

### C. Prospective foncière

#### – Parcelles VICA Granulat

Pascal BRUHAT a signalé la possible mise en vente de certaines parcelles appartenant à des propriétaires privés, notamment en lien avec l'entreprise **VICA Granulat**. Des discussions ont ainsi été engagées au sujet de deux parcelles situées dans le périmètre de l'Écopôle du Val d'Allier : les parcelles cadastrées **ZA 28** et **ZA 343**. La nécessité de conduire une **animation foncière active** a été soulignée, afin de définir un prix d'acquisition cohérent et compatible avec les démarches engagées par le SEAT et ses partenaires.

Pascal BRUHAT a également évoqué la possibilité d'une acquisition groupée des ces deux parcelles, selon les conditions exprimées par le propriétaire actuel. En effet, cette opération pourrait être associée à l'achat d'autres terrains situés sur les communes de La Roche-Noire (environ 4 à 5 hectares) et de Mirefleurs, comprenant notamment des zones en eau issues d'anciennes carrières, bien que situées hors du périmètre du projet Écopôle. Il précise que le coût au mètre carré serait peu élevé, estimé selon lui à 0,35 centime.



#### – Parcelles à proximité d'Intermarché (extrémité nord de l'Écopôle)

Jean-Pierre BUCHE informe qu'il a été en contact avec M. et Mme Berthéol au sujet de deux petites parcelles situées à proximité d'Intermarché, contiguës à la parcelle récemment plantée en verger par M. Amblard, propriétaire de l'enseigne. Bien que situées hors du périmètre ENSIL, ces parcelles se trouvent dans le périmètre du projet de l'Écopôle et pourraient donc faire l'objet d'une acquisition dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe agricole de l'Écopôle.



Enfin, pour clore ce tour d'horizon de la prospective foncière, Jean-Pierre BUCHE et Pascal BRUHAT évoquent les parcelles situées dans le prolongement de la zone de Champmot, qui accueille le projet agricole de l'Écopôle. Il s'agit de trois terrains appartenant à l'indivision Astruc, localisés au lieu-dit « Chamalière », sur la commune de La Roche-Noire.

Ces parcelles ont fait l'objet de plusieurs demandes de projets de la part des propriétaires — notamment pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou des opérations de remblaiement — toutes refusées en raison de leur incompatibilité avec le PLUi en vigueur. Actuellement, elles sont en cours de reboisement, principalement en robinier faux-acacia mais présentent également un intérêt cynégétique, notamment pour la chasse au lapin de garenne.

À ce sujet, Vincent MAZIN interroge sur l'intérêt public que ces terrains pourraient représenter dans le cadre de la stratégie foncière de l'Écopôle.

Pascal BRUHAT souligne que ces parcelles présentent un enjeu environnemental important, en particulier pour la sécurisation du site par voie d'acquisition foncière. Il rappelle également leur rôle stratégique dans la protection de la nappe phréatique, située à seulement quelques mètres de profondeur.

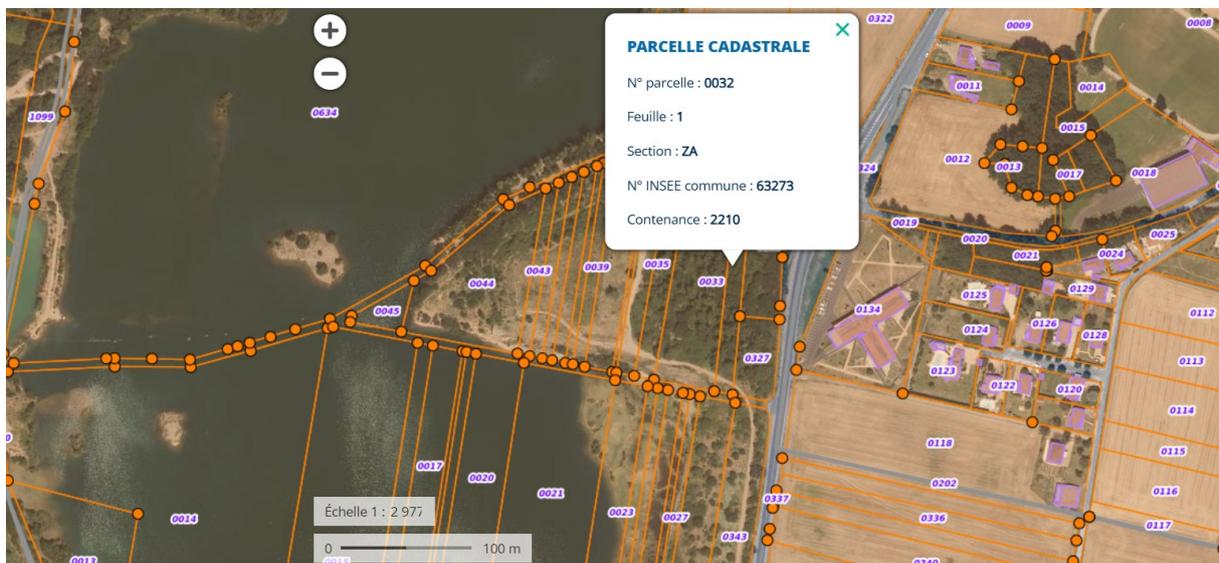
Jean-Pierre BUCHE précise qu'une étude paysagère portant sur le secteur Champmot-Chamalière a déjà été conduite en lien avec un cabinet de paysagistes. Cette réflexion visait un aménagement global du secteur, intégrant des objectifs forts en matière de préservation et de valorisation de l'environnement et de dépollution d'une partie du site potentiellement impactée par d'anciennes activités industrielles. Il indique encore qu'un suivi de la qualité de la nappe phréatique par analyses physico-chimiques, via piézomètre, a été réalisé pendant plusieurs années, ne montrant rien de particulier.

#### D. Projet de délibération – Indivision Pauly-Misson

Pour rappel, une délibération a été adoptée en 2024 autorisant l'acquisition, par le SEAT, de deux terrains d'une superficie respective de 2 210 m<sup>2</sup> et 7 000 m<sup>2</sup>, **parcelles ZA 32 et ZA 33 situées à Pérignat-ès-Allier**, auprès de l'indivision Pauly-Misson, pour un montant total de 7 150,64 €, soit un coût moyen de 0,776 €/m<sup>2</sup>.

Jean-Pierre BUCHE précise que ces parcelles ne sont finalement pas éligibles à l'aide financière de l'AELB dans le cadre du CTVAA, contrairement à ce qui avait été initialement envisagé par le SEAT. Il indique qu'il convient de formaliser une convention avec l'EPF Auvergne afin que celui-ci réalise ces acquisitions pour le compte du SEAT. Cette démarche permettra au SEAT de racheter les parcelles à l'établissement dès qu'un financement aura été obtenu, notamment par l'intermédiaire du Conseil départemental dans le cadre d'une politique ENS, avec la participation d'un cofinanceur complémentaire encore à trouver à cette date.

***Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité de : de confier le portage foncier des parcelles ZA 32 et ZA 33 à l'EPF Auvergne, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.***



## ► **Ressources humaines**

### **A. Point sur l'accueil d'une stagiaire de Master 2 en communication au SEAT, visant à soutenir les actions de communication et la visibilité des projets du site**

Un point a été fait sur les actions mises en œuvre pour assurer une communication efficace sur les projets en cours à l'Écopôle.

Depuis avril 2025, Coline FROMENTEIL, étudiante en Master 2 Communication à l'Université Clermont Auvergne, a rejoint l'équipe du SEAT dans le cadre d'un stage de six mois dédiés au développement de la communication de l'Écopôle du Val d'Allier. Rémunérée à hauteur de 600 € par mois en moyenne, elle contribue à renforcer la visibilité des projets portés par le SEAT, tout en acquérant une expérience professionnelle concrète et valorisante.

Elle a notamment pris en charge la gestion de la boîte mail [contact@ecopolevaldallier.fr](mailto:contact@ecopolevaldallier.fr), et engagé la construction et la réalisation d'un calendrier éditorial pour les réseaux sociaux Facebook et Instagram, structuré autour des onze thématiques prioritaires définies depuis plusieurs années : informations institutionnelles, réglementation, financement participatif, observatoire, animations, etc. Le stage intègre également des éléments innovants, tels que la réalisation d'une vidéo « micro-trottoir » et la co-construction d'une carte postale avec un groupe accueilli en juin. Par ailleurs, Coline assure la mise à jour régulière de la page « actualités » du site internet, la création d'une nouvelle rubrique « documents ressources », ainsi que la conception de supports de communication conformes à la charte graphique de l'Écopôle (plaquette de présentation pour l'Association GEVA, livret photo). Elle participe également à l'accueil de groupes, à la coordination du programme d'animation (prise de contact avec les intervenants, gestion des devis, logistique des navettes, fiches-retour, calendrier prévisionnel, accompagnement et couverture des événements) et plus largement à la vie quotidienne de la structure.

Elle présente un bilan de son travail, notamment sur les réseaux sociaux, en s'appuyant sur les publications réalisées ces derniers mois et sur des éléments statistiques. Ces données mettent en évidence une augmentation régulière du nombre d'abonnés au fil des années, ainsi qu'une progression de l'audience et l'interaction sur les publications. Elle communique également des chiffres relatifs à la consultation du site internet de l'Écopôle, illustrant l'impact des actions menées sur la visibilité en ligne (20 consultations par jours sur la période récente).

#### **Quelques données chiffrées issues de l'analyse succincte :**

- 65 500 vues sur Facebook et 11 400 vues sur Instagram depuis avril (nombre de fois que le contenu est affiché par une ou plusieurs personnes) ;
- Couverture : 20 000 fois sur Facebook, 1 600 fois sur Instagram depuis avril (nombre de personne ayant affiché l'information) ;
- Progression de la couverture Facebook +104%, +100% sur Instagram sur la même période entre la période 1<sup>er</sup> avril et 18 juin 2024 et la période 1<sup>er</sup> avril et 18 juin 2025

### **B. Point sur la situation contractuelle du coordinateur de projet du SEAT**

Le coordinateur de projet en poste au SEAT occupe un emploi permanent relevant de la fonction publique territoriale depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020. Recrutée sur un contrat à durée déterminée (CDD) de catégorie A, cette situation est justifiée par la nature des fonctions exercées et les besoins structurels du syndicat. À l'issue d'un premier contrat de trois ans, celui-ci a été renouvelé, et court désormais jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2026. À cette date, l'agent totalisera six années de services effectifs continus dans la même collectivité sur un emploi permanent. Conformément à la réglementation en vigueur, un contrat ne peut être renouvelé au-delà de cette durée qu'en contrat à durée indéterminée (CDI).

Ainsi, le SEAT devra proposer à l'agent un CDI au plus tard trois mois avant l'échéance du contrat actuel, soit d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Cette démarche impliquera la constitution d'un dossier individuel complet pour formaliser le passage en CDI.

Jean-Pierre BUCHE confirme que ce point sera traité et avancé lors la prochaine réunion du bureau du SEAT.

Pascal BRUHAT évoque la formation sur les méthodes d'intelligence collective suivie par le coordinateur de projets dans le cadre de l'Association de l'Écopôle du Val d'Allier lors du printemps.

### 3. RECHERCHE DE FONDS ET SUIVI DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du plan de gestion ENSIL 2025, plusieurs démarches de financement ont été engagées pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues.

- Subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (CD63) : Le CD63 a confirmé son soutien à hauteur de 40 % du budget prévisionnel pour les actions ENSIL 2025. Un vote est prévu le 25 juin prochain, pour un montant maximal de subvention de 36 974 €, réparti entre 26 542 € en investissement et 10 432 € en fonctionnement. Il est à noter que le volume d'actions classées en investissement est en hausse par rapport aux années précédentes.
- Agence de l'eau Loire-Bretagne – 12<sup>e</sup> programme d'intervention (2025-2030) : Une demande de cofinancement est en cours d'instruction pour les actions relevant des priorités suivantes : La préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones humides ; La protection de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides.
- Fonds Vert (2025-2027) : Un dossier de demande de cofinancement a également été déposé pour une partie des actions du plan de gestion ENSIL 2025-2027. L'instruction est en cours.
- Fondation du patrimoine : Une demande de soutien financier a été transmise à la Fondation du patrimoine pour appuyer certaines actions spécifiques du plan ENSIL 2025-2027. Ce dossier est également en attente d'instruction.

### 4. POINTS D'INFORMATION SUR LES PROJETS EN COURS

#### ► Espace test agricole en maraîchage biologique

Il est rappelé que le dispositif de l'espace test repose sur plusieurs fonctions complémentaires : la fonction pépinière et la coordination de l'espace agricole assurées par le SEAT, la fonction de couveuse par Starter, ainsi que l'accompagnement des porteurs de projet par l'association EVA (Bénédicte, Jean-Pierre, Éric). La remise en service du système d'irrigation est prévue avec une prestation de l'entreprise Nutrio (deux jours de main-d'œuvre).

Pour la saison 2025, un porteur de projet a été identifié : son profil est jugé sérieux, avec une formation, une expérience et une motivation solides. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu. Un rendez-vous d'accueil reste à formaliser en présence de la couveuse d'entreprise Starter, du président du SEAT, du vice-président de l'association Écopôle, d'un agriculteur bénévole du territoire et du coordinateur du site de Champmot.

Le projet économique reste à finaliser avec la couveuse Starter. Par ailleurs, l'appel à candidatures 2025 reste ouvert, et une nouvelle visite de site a eu lieu avec une candidate (Manon). Le suivi des demandes et la transmission des informations se poursuivent.

#### ► Projet habitat léger

L'Écopôle du Val d'Allier, à Pérignat-ès-Allier, est identifié comme l'un des sites pilotes pour l'accueil d'habitats légers au sein de la zone STECAL définie dans le PLUi de Billom Communauté, en lien avec les activités agricoles et environnementales du site.

Le projet actuel de l'Écopôle prévoit l'implantation de plusieurs habitats légers sur le site de Champmot, dans la continuité de la maison du gardien. Il s'agirait notamment de zones de résidence avec possibilité d'auto-construction, ainsi que d'un bâtiment commun mis à disposition des foyers résidents (chambre d'amis, buanderie partagée) et destiné également à l'accueil de groupes (salle d'accueil pour le SEAT, point d'information pour les usagers). Une opération de démontage et de remontage d'un ancien hangar agricole provenant de Pérignat-ès-Allier est envisagée, accompagnée d'un aménagement complet du bâtiment.

L'implantation de ces structures à ossature bois et en matériaux biosourcés locaux a été présentée à l'occasion d'un atelier technique réalisé sur site, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisé par des architectes, en présence de candidats potentiellement intéressés.

Jean-Pierre BUCHE et Vincent MAZIN ont chacun exprimé l'intérêt de ce type de construction pour l'Écopôle, en particulier pour les testeurs maraîchers, souvent en recherche de solutions d'hébergement à proximité immédiate du site, à l'image des deux candidats actuellement engagés dans la démarche (intérêt de l'adéquation maraîchage/habitat léger).

### ► Association de l'Écopôle du Val d'Allier

L'association poursuit son développement après plus d'un an d'existence, avec la poursuite d'une gouvernance partagée des communs dans une phase collaborative. L'Assemblée Générale s'est tenue le 17 avril dernier. La campagne d'adhésion 2025 est ouverte.

Parmi les actions en cours sont citées :

- Lancement d'un appel à financement participatif pour la reconstruction de l'observatoire incendié.
- Projet artistique de peinture et végétalisation de la palissade des gardiens au lileu-dit Champmot.
- Organisation de deux demi-journées de sensibilisation des usagers en juin 2025.
- Accompagnement de l'espace test agricole.
- Mise en place d'un groupe de travail « financement ».
- Dépôt d'un projet BEC auprès du CD63.
- Réflexion en cours sur l'aménagement de la palissade de Champmot.

### ► Programmation des animations 2025

Un programme varié sur la thématique de l'eau et des milieux humides :

- **Animations nature « eau et milieux »** : approches scientifique, ludique, sensorielle et artistique (balades, ateliers, conférences, expositions).
- **Partenaires impliqués** : CPIE Clermont Dôme, LES PIEDS A TERRE, FRANE, FAIS ET RIS, POSE SAUVAGE, Jean-Philippe Barbarin, Météovergne, etc.
- **Événement estival au Champmot** : accueil de la compagnie *Cirkulez* du 20 juin au 6 juillet avec ateliers scolaires, représentations parents-enfants, spectacles grand public (samedis soirs, dimanches matin, soirée clown adulte).

Le SEAT accompagne l'organisation avec une convention cadre (mise à disposition des terrains, accès à l'eau, électricité, gestion des accès et communication).

Pascal BRUHAT et Vincent MAZIN précisent qu'il serait possible de diffuser ces informations via l'application destinée aux collectivités, Panneau Pocket, dans leurs communes respectives.

---

### ► Prochain comité syndical

La date de la prochaine réunion du Conseil syndical est fixée en séance le 22 octobre.

Fin de la réunion : 19h30.